

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL

Organisme Agréé

B T V

N. Réf.:

V. Réf.:

RAPPORT N° : 126/081127/12

SIEGE D'ANVERS
Van Der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. (02)230.81.82
Fax (02)230.80.08

SIEGE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. (02)230.81.82
Fax (02)230.80.08

HAINAUT

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION :

*Rue du béguinage P 11
Enghien*

PROPRIETAIRE : ●●●●

Adresse : /

DEMANDEUR :

●●●●●●●●

EAN :

Ref. :

Compteur n°.

Index :

Adresse ●●●●●●●●●●

TVA ou CI : 450 535 702

Date du contrôle : 27/11/08

Type de contrôle : **examen de conformité** – visite de contrôle suivant :**(RGIE art. 270)** (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGPT art. 262) (RT art. 231) (Prescriptions distributeur)Type d'installation : **Nouvelle**Type locaux : **Appartement**Début travaux : Fondations **avant**-après 01/10/81 – Installation électrique avant **après** 01/10/81 - 01/01/83 RGIE art. 86

Raccordement : 2 X 230 V

Protection raccordement : 40A

Câble aliment. tableau princ. : 2 x 10 mm²

Inter. gén. : 40A/0,3mA

Type électrode de terre : boucle – barres – **piquets** – conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableau : 1

Nombre de circuits term. : 11

RA : 6,2 Ohm

RI tot : 10 Mohm

DESCRIPTION :

Voir schémas unifilaire et de situationInfractions constatées et/ou notes : **NEANT****DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : VOIR ANNEXE**

CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 27/11/2033 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service
après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

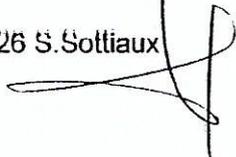
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

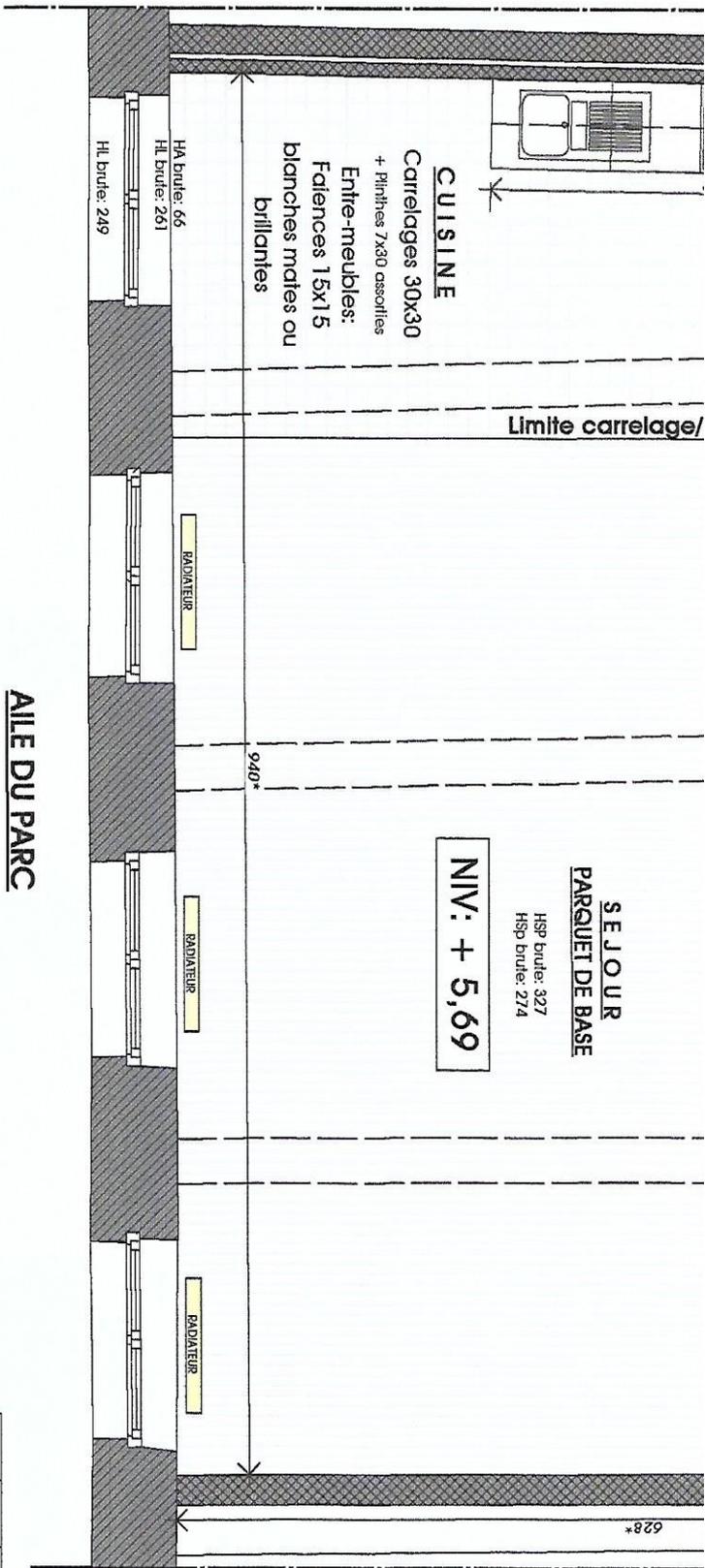
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT-VISITEUR :

Le directeur,

126 S. Sottiaux

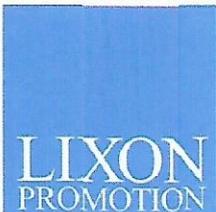




**LES REVETEMENTS SOLS + MURS + LA CUISINE EQUIPEE
 SERONT CHOISIS PAR ACQUEREURS
 DES QUE LES FOURNISSEURS SERONT DESIGNES**

REMARQUES:
 Le plan de la cuisine est donné à titre informatif
 (développement de 3,00m suivant CDC)
 L'implantation des prises et des appareils sera confirmée
 par le cuisiniste après choix définitif du client

**TOUTES LES COTES SONT DONNEES À TITRE INDICATIF ET PEUVENT
 VARIER SUIVANT LES ADAPTATIONS TECHNIQUES DU CHANTIER.
 LES COTES SONT DES COTES BRUTES
 HAUTEURS BRUTES DONNEES A PARTIR DU NIVEAU DU BETON DE PROPRETE
 LES RADIATEURS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT
 DE DIMENSIONNEMENT, DE POSITIONNEMENT OU DE NOMBRE
 SUIVANT ETUDE TECHNIQUE**

PLAN INDICATIF DES FINITIONS	
PROPRIETAIRES	●●●●●●●●
APPARTEMENT	P 11-01
	Et. +1 - 2 ch.
CAVE	N° 12
PLAN N°2/3	EXECUTION
	19/10/2007
	

EXECUTION	ARCH
	CHAUF/S

